

## Changement de contrat de travail

Par laure\_old, le 08/06/2008 à 12:37

mon employeur risque de me proposer un nouveau contrat de travail. Si je le refuse, peut il me licencier?

Par ly31, le 08/06/2008 à 13:36

Bonjour,

Si vous refusez un contrat de travail quelque qu'il soit, il est certain que vous allez vous retrouver sans travail !

Je reste a votre disposition

ly31

Par laure\_old, le 08/06/2008 à 13:44

mais alors a quoi sert ce contrat si il peut étre modifié sans conséquences?

Par ly31, le 08/06/2008 à 14:27

Re Bonjour,

Aviez vous un CDD ei si oui de combien de temps??

Que vous propose votre employeur comme futur contrat

A vous lire

ly31

## Par laure\_old, le 08/06/2008 à 14:49

j'ai un cdi depuis 15 ans et mon employeur veut modifier la répartition de mon temps de travail (moins de temps de préparation, plus de consultations). Il se base sur le changement récent de la convention collective, j'aimerai savoir quel risque je prend si je refuse ce réamenagement de mon temps de travail(la répartition de mon temps de travail figure dans mon contrat)

Merci de vos réponses

## Par ly31, le 08/06/2008 à 18:10

Bonsoir,

Si la répartition de votre temps de travail figure dans votre contrat, vous n'avez malheureusement pas le choix, à savoir : soit vous acceptez cette nouvelle organisation, ou bien vous partez !

Je vous conseille de surtout PAS donner votre démission, vous perdriez tous vos droits

Veuillez prendre contact dans les meilleurs délais avec l'Inspecteur du Travail concernant ce changement de convention collective !

Je vous souhaite bon courage et je vous remercie de bien vouloir me tenir informée de votre rendez vous avec l' Inspecteur du Travail

lv31

Par laure\_old, le 08/06/2008 à 20:25

merci à vous je vous tiend au courant